

Ferney, le jeudi 27 février 2025

Monsieur Raphoz,

À la suite de vos différents propos tenus par voie de presse et que nous estimons pour certains proches de la diffamation, nous nous voyons dans l'obligation de vous répondre par ce présent courrier dont nous communiquons une copie à l'ensemble de votre conseil municipal de même qu'aux principaux journaux du Pays de Gex, par souci de transparence.

Vos déclarations ne traduisent pas la teneur de nos échanges depuis plusieurs mois et ne sont pas le reflet de la situation sur les terrains des bois de La Bagasse, bois Durand et Perdriaux.

Nous vous saurions gré de cesser vos critiques pour les raisons suivantes :

- 1- Ces bois font l'objet de la mise en œuvre de deux Plans simples de gestion (PSG) qui ont été validés par les services de l'État, le département et la région. Ces plans obéissent à des impératifs règlementaires et écologiques. Vous le savez fort bien, pour vous l'être fait confirmer notamment par la préfecture en notre présence.

Nous soulignons qu'initialement ces PSG s'imposaient en France pour les parcelles forestières de plus de 25ha. Depuis la Loi n° 2023/580 du 10 juillet 2023, ce seuil a été ramené à 20 ha en raison d'un accroissement du risque d'incendie de forêt.

Selon le [rapport du Sénat "Incendies de forêt, prévenir l'embrasement"](#) paru en 2022, l'entretien des forêts et les prélèvements de bois, en réduisant la biomasse, améliorent la résistance des peuplements, réduisent la concurrence hydrique des végétaux, favorisent l'aménagement de dessertes et donc l'accessibilité des parcelles etc.

Ce n'est pas nous qui l'affirmons, mais les élus de la nation, en particulier les écologistes. Il est donc incompréhensible que vous vous opposiez à la mise en œuvre de mesures dont l'objectif est de préserver la forêt et d'en assurer le renouvellement.

Ce rapport du Sénat que nous vous invitons à lire explique que les $\frac{2}{3}$ des forêts privées françaises n'étant pas couvertes par un Plan simple de gestion, celles-ci ont tendance à être moins entretenues et moins exploitées, ce qui accroît significativement le risque d'incendie.

Face à ce constat La [loi n° 2023-580](#) du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie met en œuvre plusieurs mesures de lutte, parmi lesquelles la modification de l'article L312-1 du Code forestier spécifiant qu'à partir de 20 hectares (d'un seul tenant ou non), une **forêt doit être soumise à un Plan simple de gestion agréé.**

Les propriétaires des bois de Ferney-Voltaire ne font que remplir leurs devoirs de citoyens. Il n'y a donc aucune visée d'abattage des bois dans un but d'exploitation ou de spéculation forestière.

Nous avons laissé une totale liberté à la coopérative en charge de la mise en œuvre des PSG pour cibler les arbres qui doivent être coupés. Nous n'avons jamais rencontré l'entreprise du Jura à qui a été confié le devenir de ces bois après leur coupe. Nous savons seulement que certains d'entre eux ont certainement été intégrés à la charpente de Notre-Dame à Paris.

Nous n'avons jamais fixé d'objectifs de coupes d'arbres. Nous n'avons jamais cherché à négocier au meilleur prix la vente de ces coupes. Nous n'avons jamais cherché à nous enrichir avec ces PSG. Notre seul objectif est de respecter la loi et de préserver cette forêt qui était abandonnée depuis de nombreuses années.

La ville de Los Angeles a été dernièrement ravagée par les flammes à cause d'une absence totale d'entretien de ses forêts. La biomasse accumulée depuis des années et qui n'avait pas été réduite par un entretien régulier conjugué au changement climatique a produit les grandes catastrophes que nous connaissons tous. Si la forêt de Ferney n'est pas entretenue avec ce PSG, elle court le même risque.

- 2- Vous affichez votre ambition de préserver ces bois, que nous partageons, qui ont été classés en 2015 en espace naturel sensible (ENS).

Depuis cette date, le plan de gestion de l'ENS n'a jamais été mis en œuvre par le département ou la mairie. A un an des élections municipales vous affichez un intérêt soudain pour cet ENS alors que vous n'avez rien fait pendant 10 ans. Et j'attends depuis 2015 la convention qui devait nous être présentée.

Nous nous permettons également de rappeler que la collectivité elle-même a, un temps, et en contradiction avec ce classement, étudié la possibilité de construire un terminal d'aéroport dans le périmètre de cet ENS !

Cette étude dont personne ne connaît aujourd'hui le contenu prévoyait la construction d'un immense parking dans cet ENS avec pour conséquence la destruction de plusieurs milliers d'arbres dans les bois de Ferney.

Nous vous invitons à lire la réponse du Conseil d'État de Genève en 2017 à la question écrite de Mme Christina Meissner : « *Un corridor biologique en béton verra-t-il bientôt le jour au nord de l'aéroport ?* »

Voici la réponse du Conseil d'État de Genève :

« Il est par ailleurs fait mention d'une étude en cours de réalisation au sein de la Communauté de communes du pays de Gex qui concernerait le secteur nord de Genève Aéroport, en partie situé sur le territoire français.

La Communauté de communes du pays de Gex a décidé d'engager une étude d'opportunité et de faisabilité sur l'avenir du secteur France de Genève Aéroport en juin 2015 ; Le périmètre de cette dernière comprend ... principalement la commune de Ferney-Voltaire, sur sa partie frontalière.

Dans l'hypothèse de constructions sur le secteur nord de l'aéroport, la question de la préservation des espaces naturels et particulièrement des corridors biologiques situés aux abords de ce secteur sera bien entendu intégrée dans la pesée générale des intérêts. La question du développement d'un terminal au nord de l'aéroport est une hypothèse qui découlerait de l'étude de faisabilité engagée par la Communauté de communes du pays de Gex. »

Nous avons également relevé que, sous votre mandat, plusieurs chênes centenaires remarquables ont été abattus dans l'allée du château de Voltaire, sans que vous ayez alors trouvé matière à vous indigner publiquement.

- 3- Dans votre dernier communiqué de presse du 21 février dernier, vous affirmez en titre : « *Les bois Durand et de Perdriaux ... font actuellement l'objet d'une campagne d'abattage d'arbres dont la démarche interroge la municipalité* »

Nous nous étonnons que l'essentiel soit ainsi occulté : **vos interrogations ont fait l'objet depuis quelques mois de réunions auxquelles vous avez personnellement assisté avec vos services, lors desquelles vous avez été informé de notre démarche en toute transparence** :

- Vous êtes en possession du PSG actuellement mis en œuvre et vous en connaissez parfaitement les objectifs. Nous nous étonnons d'ailleurs que vous n'ayez pas jugé nécessaire de me demander une copie de ce PSG à l'occasion des coupes de 2024. Bien plus, vous avez attendu 6 mois pour accepter de me rencontrer.
- A votre demande, Monsieur le sous-préfet a organisé une réunion en sous-préfecture le 27 novembre 2024. Cette réunion s'est tenue en présence de nombreux intervenants : services de la préfecture, du

département, de la CAPG, de la mairie, de Coforet et du centre national de la propriété forestière. A l'occasion de cette réunion, vous avez été informé de tout et tant la sous-préfecture que les autres services publics étatiques présents ont conforté le PSG mis en œuvre.

- A votre demande également et à celle de Monsieur le Sous-Préfet, une réunion sur les terrains des bois s'est tenue en votre présence le 14 février dernier pour que vous soient expliquées par Coforet les coupes intervenues en 2024 et celles à intervenir en 2025. Vous avez pu constater que les coupes ne sont pas des abattages. Vous n'avez été tenu à l'écart de rien.

Vous ne pouvez pas décevantement, dans ces conditions, affirmer le 21 février dans un communiqué de presse que la démarche des propriétaires « *interroge* » la municipalité alors que 7 jours plus tôt vous assistiez avec ces mêmes propriétaires à une réunion où vous étiez informé de toute leur démarche...

- 4- Vous affirmez que *la Mairie a présenté au propriétaire deux propositions*. C'est inexact. **Nous n'avons reçu à ce jour aucune proposition de votre part.**

Et si nous avons évoqué à l'occasion d'un déjeuner à Gex le 9 janvier dernier la possibilité d'un échange foncier pour accueillir le développement d'activité, nous attendons toujours la proposition qui nous avait été annoncée alors que nous vous avons relancé le 13 janvier dernier.

Vous affirmez également qu'aucun compromis n'a été trouvé face « *aux exigences du propriétaire* ». **Nous n'avons aucune exigence.**

C'est vous qui avez exigé que les bois soient cédés à la commune à des conditions que vous ne nous avez encore jamais présentées. Vous avez même brandi la menace d'une expropriation, alors que nous ne faisons que respecter la réglementation en vigueur, en parfaite cohérence avec les intérêts écologiques.

Alors, de grâce, nous vous demandons instamment de cesser d'instrumentaliser les propriétaires ainsi que les bois de Ferney à des fins qui pourraient sembler davantage électoralistes que sincèrement écologiques.

- 5- Nous comprenons d'autant moins ces attaques *ad personam* que vous ne nous avez toujours pas expliqué en quoi notre PSG nuirait aux bois de Ferney.

Six mois après le début des attaques dont nous faisons injustement l'objet, nous ne savons toujours pas ce que vous reprochez, au fond, aux mesures qui sont mises en œuvre !

La seule allégation selon laquelle nous ferions pratiquer des « *coupes blanches* » est en total décalage avec la réalité.

Vous expliquez dans le journal d'aujourd'hui : « *l'intérêt particulier ne doit pas primer l'intérêt général.* » alors que vous savez parfaitement que nous ne poursuivons aucun intérêt particulier et que nous défendons l'intérêt général. Pourquoi de telles accusations ?

Et vous allez encore plus loin : « *Je ne souhaite pas mettre les Ferneysiens devant un fait accompli qui provoquera de vives réactions et une résistance des habitants et de la municipalité* ». Vous parlez de fait accompli alors que vous avez refusé de me rencontrer pendant 6 mois début 2024, que vous avez refusé que je présente notre PSG devant votre conseil municipal avec Coforet et que vous êtes personnellement informé de tout depuis plus de 5 mois. En réalité, vous n'avez jamais informé en toute transparence les habitants et votre conseil municipal.

Nous avons donné des instructions très claires à la coopérative Coforet en charge de la mise en œuvre du PSG : ne procéder qu'aux coupes nécessaires au renouvellement de la forêt, à sa protection et à l'élimination de tous risques de chute pour les habitants de Ferney. En quoi ces instructions vous dérangent-elles ? En quoi sont-elles préjudiciables pour la commune, la population et les intérêts écologiques ? Il n'y a pas la moindre justification aux reproches qui se succèdent gratuitement par voie de presse.

- 6- Vous demandez aujourd'hui un *plan de gestion raisonné* de cet espace forestier sous contrôle de la commune pour assurer la sécurité tout en protégeant le biotope de cet espace naturel sensible. Il y a 6 mois vous nous parliez d'un plan de gestion *maitrisé*, puis quelques semaines plus tard d'un plan de gestion de *bois urbain* et maintenant d'un *plan de gestion raisonné* de la commune.

Permettez-nous de ne plus rien comprendre à vos attentes.

Nous vous avons demandé de nous communiquer votre plan alternatif pour le comparer à notre PSG. Vous avez refusé alors que vous êtes en possession du nôtre. Pourquoi ? Vous n'avez pas été en mesure de nous expliquer la différence entre vos intentions et les mesures existantes.

Nous pouvons en revanche vous confirmer que votre *plan de gestion raisonné* poursuivrait nécessairement les mêmes objectifs que le PSG en vigueur. Parce qu'il répond aux exigences fixées par la loi et parce qu'il assure la protection des habitants de Ferney aux abords de ces bois. Si la commune devait en assurer la gestion, elle n'aurait pas d'autre choix que de mettre en œuvre des mesures analogues au PSG actuellement déployé et qui a été approuvé par toutes les autorités en charge du contrôle de son exécution.

Et c'est exactement ce que fait la commune de Gex. Dans son édition de ce jour, le « *Pays Gessien* » expose les vertus de centaines d'abattages d'arbres dans la forêt communale de Gex au motif « *qu'il faut protéger la forêt et lui permettre de se développer. L'objectif de ce projet est de garantir la pérennité de la forêt communale* ». **Notre PSG poursuit précisément les mêmes objectifs à Ferney.**

- 7- Nous nous permettons également de rappeler, et vous le savez parfaitement, que le 1^{er} février 2006, un arbre s'est abattu sur une voiture qui circulait aux abords des bois de Ferney. Le conducteur en est resté paralysé à vie. Cet accident dramatique aurait pu être évité si la forêt avait été correctement entretenue par les anciens propriétaires, qui ont dû dédommager lourdement la victime de cet accident regrettable.

L'objectif du PSG vise également à nous assurer que cette forêt ne présente pas de danger pour les habitants de Ferney. La compagnie *Generali* qui assure pour notre compte les bois de Ferney a conditionné sa garantie aux conditions suivantes :

Notre garantie est accordée sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- 1- **respect de la réglementation en vigueur** et notamment l'obligation de débroussaillage du terrain, l'incinération des végétaux et écobuage*
- 2- maintien en bon état d'entretien du terrain assuré*

Et nous devrions aujourd'hui, à votre demande, suspendre l'exécution du PSG ? Cela serait irresponsable et dangereux.

Vous nous demandez en vérité d'assumer les risques que prendraient les habitants de Ferney aux abords de ces bois ainsi que la pérennité des bois eux-mêmes qui s'exposeraient au risque de disparaître à un horizon plus ou moins lointain si les PSG n'étaient pas mis en œuvre.

Et si par malheur, alors que nous aurions accédé à cette demande de suspendre le PSG, un nouvel incident humain devait survenir, nous serions immédiatement mis en cause par la mairie.

- 8- Permettez-nous également de relever vos contradictions sur ce sujet d'une bonne gestion forestière et des bois en général :

- Le 24 février 2024, « *le Pays Gessien* » relaie la visite de la ZAC par le ministre du logement. Visite qui ne pourra que *ravir* le maire de Ferney en compagnie duquel ce même ministre a posé le **premier bois** d'un immeuble du chantier de Paimboeuf. Vous assumez ainsi pleinement la filière bois qui s'inscrit dans une politique de

construction d'immeubles en matériaux biosourcés et qui suppose de l'exploitation forestière.

- La SPL Terrinnov, dont vous êtes un éminent administrateur, explique sur son site internet « *À travers ce projet de la ZAC, le territoire promeut la création de filières locales (bois construction)* ».
- Étonnamment, quelques mois plus tard, vous exigez un arrêt total de la mise en œuvre du PSG qui participe pourtant à alimenter la filière bois dont vous revendiquez la paternité dans la ZAC.

A vous suivre, il faudrait donc construire à Ferney des immeubles en bois sans pour autant toucher aux bois de Ferney tout en prétendant promouvoir la création de filières locales pour les bois de construction...

Les filières locales doivent-elles s'entendre à vos yeux en incluant des bois du Brésil ou d'Indonésie ? Nous sommes désolés de relever, Monsieur Raphoz, que notre PSG et sa mise en œuvre s'inscrivent pleinement dans la cadre de la filière bois locale dont vous-même et Terrinnov vantez les mérites par ailleurs.

- 9- En définitive, nous croyons plutôt que les bois de Ferney sont instrumentalisés pour détourner l'attention de la population notamment quant aux grandes difficultés que rencontre la ZAC Ferney-Genève Innovation, pour laquelle nous portions un projet autrement plus vertueux écologiquement que la programmation finalement retenue – qui peine d'ailleurs à être mise en œuvre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Raphoz, mes salutations distinguées.

Pierre-Yves Gouin
Représentant des sociétés Financière Ferney et Ferjac